



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (15) : ACEVEDO Nicolas, BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Secrétaire de Séance : Patricia TARAJAT

COMPTE-RENDU DU 31 MAI 2021

Mr FEILLET Mickaël tient à faire une observation sur le compte-rendu de la dernière séance.

Sur le point « Autorisation au Maire à ester en justice – Dossier Antenne-relais, contentieux devant le Tribunal Administratif », le vote ne s'est pas fait à l'unanimité mais à la majorité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 31 mai 2021 en tenant compte de la modification ci-dessus.

FORET COMMUNALE – PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2022

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des communes propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire, les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur ainsi que les coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La proposition de l'ONF pour Verrens-Arvey est la suivante :

Parcelle	Volume présumé pour la coupe	Année prévue	Proposition ONF	Justification ONF
1 (superficie 14 ha)	672 m ³	2022	2022	Raison sylvicole
6 (superficie 11,4 ha)	664 m ³	2022	2026	Lissage des coupes

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes présenté ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

L'agent titulaire du poste d'agent de maîtrise qui faisait fonction d'employé communal (et qui était en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2018) a fait part de sa démission au mois de mai dernier. Conformément à la réglementation, le Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Savoie a été saisi et a émis un avis favorable à la suppression de ce poste.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **SUPPRIME** le poste d'agent de maîtrise à temps complet.

PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A LA MISSION DE SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion de la Savoie dispose d'un Service Intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande. Ces mises à disposition permettent aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités, d'assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents, ou de pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

En complément des actions menées par le Service Intérim, le Centre de Gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce Service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant si un besoin de remplacement exceptionnel survient au sein du Secrétariat de Mairie.

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

Mr le Maire rappelle que la Commune a donné mandat au Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. L'attribution du marché a été fait au Groupement SOFAXIS/CNP qui est déjà l'assureur actuel.

Cette mutualisation a permis d'obtenir des taux compétitifs par rapport au prix actuellement pratiqués sur le marché de l'assurance statutaire. En effet, bien que ces taux soient supérieurs d'environ 15% à ceux proposés dans le cadre du contrat groupe actuel, ils restent moins élevés que la plupart de ceux en vigueur dans les départements voisins.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de contacter d'autres Compagnies d'Assurance afin d'avoir d'autres tarifs pour pouvoir comparer.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Dans le cadre de l'adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » avec le Centre de Gestion à compter du 01/01/2022, Le Conseil Municipal fixe les conditions de participation pour la saisine du Comité Technique.

► Le Conseil Municipal est informé des dossiers de recours en cours actuellement pour plusieurs affaires :

* Antenne-relais. Le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble a suspendu l'exécution de l'autorisation d'urbanisme accordant l'installation de l'antenne et a condamné la Commune et la Société Orange à verser des dommages et intérêts à une des parties adverses. Mr FEILLET Mickaël trouve dommageable que la Société Orange est commencée les travaux malgré le recours déposé.

* DUP Buloz. Une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble visant l'annulation de l'arrêté de Mr le Préfet déclarant d'utilité publique le projet de création d'une aire de retournement et de régularisation d'une partie du Chemin du Buloz.

*PA Arvey. Un recours gracieux a été déposé en vue de l'annulation du Permis d'Aménager accordé pour la création d'un lotissement de 3 lots à Arvey.

► Le Conseil Municipal accepte le devis établi pour le lancement d'une modification du PLU.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de plusieurs devis pour des acquisitions futures (broyeur, vidéo surveillance, mobiliers urbains...).

► Le Conseil Municipal lance un appel à volontaire pour effectuer la mission d'agent recenseur chargé du prochain recensement de la population qui aura lieu en janvier-février 2022 et également pour le recrutement d'un agent d'entretien pour la salle associative (8h par semaine).

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H45

